

LE GUIDE **2020-2021** DE LA CHASSE



En Meurthe-et-Moselle

Ce guide vous est gracieusement offert par les armuriers :

ARMURERIE ANTON FLORSCH

64 bis rue de Metz
57140 WOIPPY

Tél. : 03 87 30 06 67

armurerie.anton-florsch@orange.fr

ARMURERIE BEAU REPAIRE

51 chemin de la Cocotte
88140 BULGNÉVILLE

Tél. : 0 899 792 490

armureriebeauirepaire@orange.fr

ARMURERIE COMPAS-PISTEURS

3 rue Claude-Gelée
88000 ÉPINAL

Tél. : 03 29 82 40 03

armurerie-compas@orange.fr

ARMURERIE GRAND EST

10 rue du Pré Contal
54300 LUNÉVILLE

Tél. : 03 83 73 39 08

www.armurerie-grand-est.fr
russelsports@wanadoo.fr

ZIMMER SAS

Domaine La Bruyère
57690 ZIMMING

Tél. : 03 87 90 30 22

zimmer@zimmersa.com
www.zimmersa.com

ARMURERIE DE L'EST

Lieu dit "Les Tempeliers"
Route de Voisel

54200 BRULEY

Tél. : 07 88 17 31 56

armureriedelest@orange.fr



ARMURERIE ANTON FLORSCH



Spécialités ARMES RAYÉES
STANDS DE TIR 100 et 36 mètres
ARMES | VÊTEMENTS | ACCESSOIRES DE CHASSE



64 bis, rue de Metz 1 57140 WOIPPY
Tél. : 03 87 30 06 67
www.armurerie-anton.com

FÉDÉRATION DES CHASSEURS

ADMINISTRATEURS

1

Daniel ROESER,
Vice-président
06 24 55 70 68
daniel.roeser0499@orange.fr

2,3

Jean-Claude MARCHAL
06 84 77 64 49
marchaljc@wanadoo.fr

4A, 4B, 5

Jean-Jacques BOSCHETTI
06 81 32 52 94
jean-jacques.boschetti@orange.fr

6,7

Laurent GOEHLINGER
06 09 59 32 34
genevieve@laurent.goehlinger@sfr.fr

8A, 8B, 9

Patrice NONDIER
06 18 51 14 67
patricenondier@gmail.com

11

Philippe BECHE
06 09 74 20 46
becheph12@wanadoo.fr

12

Bruno BACUS
06 11 89 64 33
bruno.bacus@yahoo.fr

13, 14

Michel LORRAIN
Secrétaire
06 07 77 37 03
m.lorrain@wanadoo.fr

15

Claude GUILLERME
Trésorier
06 25 03 12 76
seignosse1969@yahoo.fr

16

Patrick MASSENET
Président
06 12 77 77 53
patrick.massenet@orange.fr

17, 19

Bruno GATINOIS
Trésorier adjoint
06 80 37 19 03
gatinois.bruno@wanadoo.fr

18, 20, 21

Philippe GOETZMANN
Vice-président
07 81 58 40 62
philippe.goetzmann@free.fr

22, 29, 31, 32

Frédéric MOREL
06 81 39 98 91
fredericmo@west-telecom.com

24, 25

Bruno LAVETTI
06 70 70 64 76
bruno.lavetti@orange.fr

26, 30

Jean-Paul LARGENTIER
06 87 66 28 45
commune.ogeviller@wanadoo.fr

27, 28

Jonathan GUENAIRE
06 07 47 70 42
jonathan.guenaire@orange.fr



FÉDÉRATION DES CHASSEURS (suite)

 **Pour nous écrire :**
CS 70025 - 54702 Pont-à-Mousson Cedex

 **Pour nous rendre visite :**
ZA Atton Sud - Rue Pierre-Adt -54700 Atton
 **Tél. :** 03 83 81 67 98

 **www.fdc54.com**  **contact@fdc54.com**

DIRECTEUR : **Roméo RIEDER** 06 08 58 05 19 - rrieder@fdc54.com

SERVICE ADMINISTRATIF

Delphine BAILLY

Comptabilité
03 83 80 80 82
dbailly@fdc54.com

Nathalie DESWARTE

Secrétariat,
validations
permis de chasser,
destruction nuisibles
03 83 81 67 98
ndeswarte@fdc54.com

Carole L'HUILLIER

Dégâts de gibier
03 83 80 80 84
clhuillier@fdc54.com

Charlotte FONTY

Inscriptions permis
de chasser,
communication,
formations
03 83 80 80 83
cfonty@fdc54.com

SERVICE TECHNIQUE

Manuel LEHALLE

PAYS-HAUT
Responsable
du service technique
Commission petit gibier,
grand gibier, plan
de chasse sanglier
03 83 80 80 87
06 07 80 08 46
mlehalle@fdc54.com

Fabien DASQUE

Prévention des dégâts,
formations théorique
et pratique du permis
de chasser, Louvetiers
03 83 80 80 89
06 81 54 44 84
fdasque@fdc54.com

Célestin JOBLOT

**BAYON -
LUNÉVILLE**
ICE, petit gibier,
gibier d'eau, cartographie
03 83 80 80 86
06 80 72 36 10
cjoblot@fdc54.com

Loïc LEHALLE

Réintroduction
faisans zone PPA
llehalle@fdc54.com
06 42 47 56 75

Moana GRYSAN

ISNEA
03 83 80 80 88
06 79 16 39 52
mgrysan@fdc54.com

LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE



→ QUELS SONT LEURS RÔLES ?

« Les lieutenants de louveterie sont nommés par l'autorité administrative et concourent, sous son contrôle, à la destruction des animaux nuisibles. » (art. L427-1 du Code de l'environnement).

1, 2

Pierre WILLEMIN

06 07 10 93 25
willeminpierre@wanadoo.fr

3

Benoît THISSE

06 67 60 50 09
benoitthisse@outlook.fr

4A, 4B

Marc BOUVET

06 34 52 50 40
relaimargot54@orange.fr

5, 6, 7

Kévin Delon

06 10 92 26 91
kevin.delon7@orange.fr

6, 7

Jean-Marc BRIER

06 12 65 02 53
jeanmarcbrier@hotmail.fr

8A

Nathalie FONTY

06 72 06 67 71
nfonty@orange.fr

8B

Benjamin POUILLION

06 72 83 02 60
benjamin.pouillion@gmail.com

8A, 8B

Stéphane CAILLOUX

06 72 40 60 83
stephanecailloux564@gmail.com

9

Noël LORRAIN

06 85 91 16 59
noellorrain54@outlook.fr

11

Rémi BRICE

06 24 32 04 01
remibrice54@gmail.com

11

Christian GEORGES

06 89 57 84 79
christian.georges@orange.fr

12

Régis RECEVEUR

06 50 28 61 40
regis.receveur@laposte.net

Yannick HENRY

06 24 30 36 06
yhenry57@icloud.com

13

Luc RIBON

06 18 11 61 13
ribon.luc2@wanadoo.fr

14

Arnaud ROSLEY

06 77 09 42 57
arnaud.rosley@orange.fr

15, 17

Éric MALJEAN

06 77 38 22 63
eric.maljean@wanadoo.fr

Dominique VALLANCE

06 13 09 93 92
dominique.vallance@wanadoo.fr

16

Pascal BONNE

06 12 50 25 78
parapheconseil@orange.fr

18, 20, 21

Gilles GROSIDIER

Président

06 11 40 04 00
gilles.grosdidier@wanadoo.fr

19

Jean-Charles BURTE

06 19 91 20 76
jc.burte@notaires.fr

22

Denis RAPENNE

06 81 16 01 67
denis.rapenne@gmail.com

24, 25

Jean-Pierre SIMOUTRE

07 86 29 05 26
jp.simoutre@free.fr

David DIMEY

06 10 86 87 08
david.dimey@dimeytp.fr

26, 28

Alain DIMEY

06 77 39 94 48
dimey.alain@free.fr

27

Jean-Louis SEYER

06 82 06 79 32
jl.seyer@orange.fr

29

Patrice GRANDCLER

06 03 75 52 47
patrice.grandcler54@hotmail.com

30, 31

Bruno CANTENEUR

06 24 29 11 31
brunocanteneur54@wanadoo.fr

31

Vincent DENIS

06 80 85 10 56
vincentdenis@ab2m.info

32

Thierry PELON

06 18 35 27 34
fortuna54710@yahoo.fr

33

Philippe KIERREN

06 08 73 09 81
philippe.kierren22@wanadoo.fr

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC

Président : Michel LORRAIN
m.lorrain@wanadoo.fr
Tél. : 06 07 77 37 03

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIBIER D'EAU

Président :
Sébastien URWALD
adcge54@gmail.com
Tél. : 06 88 21 95 09

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Trésorier :
Peter GORNER
Tél. : 06 11 48 41 82
peter.gorner@cegetel.net

ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS

Président :
Philippe CHONE
philippe.chone123@orange.fr
Tél. : 03 83 23 60 42
Tél. : 06 80 08 61 81

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS

Président : Quentin GUERIN
assojc54@gmail.com
Tél. : 06 64 32 87 18

ASSOCIATION DES PIÉGEURS

Président :
Philippe GOETZMANN
philippe.goetzmann@free.fr
Tél. : 07 81 58 40 62

UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DE CHIEN DE ROUGE

Délégué départemental :
Patrice GRANDCLER
patrice.grandcler54@
hotmail.com
Tél. : 06 03 75 52 47

OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Direction régionale Grand Est
Bâtiment Moselle
Chemin du Longeau à Rozérieulles
57160 Moulins-lès-Metz
Tél. : 03 87 52 14 56
dr.grand-est@ofb.gouv.fr

Service départemental en
Meurthe-et-Moselle
sd54@ofb.gouv.fr

CHASSEURS DE L'EST

**AMIS CHASSEURS,
DÉCOUVREZ TOUTE L'ACTUALITÉ
CYNÉGÉTIQUE...**

**OFFREZ-VOUS UN
ABONNEMENT !**

BULLETIN À RENVoyer ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT
À SARL CHASSEURS DE L'EST, 1 RUE DE LA PASSOTTE - 57078 METZ CEDEX 03



Oui, POUR 9,90 EUROS* SEULEMENT, JE M'ABONNE POUR UN AN,
À LA REVUE CHASSEURS DE L'EST,
Je règle par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de la SARL
CHASSEURS DE L'EST

NOM : Prénom :

.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

* Offre valable jusqu'au 31/12/2020. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et vous pouvez vous opposer à leur cession. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de notre part, cochez cette case Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de nos partenaires, cochez cette case

QUAND CHASSER LES PRINCIPAUX GIBIERS ?



- En tir individuel avec autorisation préfectorale
- En tir individuel, en battue en plaine et dans les bois de moins de 50 ha.
- Battue et tir individuel
- Plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département

OUVERTURE GÉNÉRALE : 20 SEPTEMBRE 2020 À 8H00

FERMETURE GÉNÉRALE : 28 FÉVRIER 2021 AU SOIR

- Chasse à courre à cor et à cri du 20 septembre 2020 au 31 mars 2021
- Vénérie sous terre du 20 septembre 2020 au 15 janvier 2021
- Vénérie du blaireau du 1^{er} juin au 19 septembre 2020

	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
Sanglier ⁽¹⁾	1	11 12		19 20					28
Chevreuil	1	Brocard		19 20					28
Cerf (CEM1 - CEM2)				1 19					
Cerf, biche, faon				20	9 10				28
Lièvre					3		31		
Perdrix grise				20	1				
Perdrix rouge				20				31	
Faisan				20				31	
Lapin de garenne				20					28
Renard	1	11 12		19 20					28
Putois, belette, hermine, martre, fouine				20					28
Corvidés				20					28
Blaireau				20					28
Migrateurs	Voir les arrêtés en temps voulu								

(1) Bracelets tir d'été: remboursement 50 %.
Battue et tir individuel du sanglier du 20 septembre 2020 au 31 mars 2021.

Les gibiers d'eau et de passage font l'objet d'un arrêté ministériel. S'informer des dates d'ouvertures-fermetures auprès de la Fédération ou sur www.fdc54.com

LISTE DES CONDUCTEURS UNUCR

👤 **Délégué:** M. GRANDCLER Patrice

📍 **Coordonnées:** 06 03 75 52 47

patrice.grandcler54@hotmail.com

➔ Leur intervention est gratuite

BENOÎT Jean-Michel

54200 CHOLOY-
MENILLOT
06 02 06 98 11

06 18 48 05

03 29 84 53 98

GRÉGOIRE Aline

54260 FRESNOIS-
LA-MONTAGNE
06 85 16 33 86
03 82 23 48 41

GRÉGOIRE Michel

54260 FRESNOIS-
LA-MONTAGNE
06 73 24 39 92
03 82 23 48 41

BOUILLON Nicolas

54200 JAILLON
06 20 32 00 10
03 83 62 97 17

FORDOXEL Georges

54400 LONGWY
07 86 97 99 09

GARNAUD Sébastien

54470 ESSAY-MAIZERAIS
06 72 28 03 25

GODENIR Michel

54260 OTHE-SUR-
OTHAIN
06 75 43 13 22

KELLER Sébastien

88600 LE BOULAT
06 73 60 24 65
03 83 71 13 09

KOEHL Y Emmanuel

54120 BERTRICHAMPS
06 46 02 39 73
03 83 71 13 09

LEDOYEN Marc

55600 MARVILLE
06 03 00 51 27
03 29 87 79 04

LOHRMANN Alain

54300
THIEBAUMÉNIL
06 15 47 57 86
03 83 42 96 55

MASSAUX Fabrice

54380 GEZONCOURT
07 89 36 54 23
03 83 23 67 78
03 83 80 23 52

THERNOT / ORDITZ

Malory
54380 VILLERS-
EN-HAYE
07 50 37 74 73

ORDITZ Benjamin

54380 VILLERS-
EN-HAYE
07 85 60 02 40

PETIT Steven

55201 NONSARD-
LAMARCHE
06 70 10 16 28

ROCHOTTE Cyril

54300 FLIN
06 19 89 74 56

RIEDER Roméo

54320 MAXÉVILLE
06 08 58 05 19

RITZ Thierry

55210 AVILLERS
SAINTE CROIX
06 70 82 42 59

SIMMER Roger

54380 LANDREMONT
06 82 39 43 84
03 83 23 60 70

SIMOUTRE Jean-Pierre

54450 CHAZELLES-
SUR-ALBE
07 86 29 05 26
03 83 42 35 85

VIOLE Jordan

54670 MILLERY
06 66 40 06 88

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

➔ La sécurité concerne aussi les autres usagers de la nature, il est de la responsabilité des organisateurs de prévenir quiconque qu'une action de chasse est en cours.

DECLARATION DES BATTUES

Arrêté préfectoral annuel

- Du 15 juillet à l'ouverture générale pour protéger les cultures sur pieds, pour les espèces « sangliers et renards » : déclaration des battues 24 heures à l'avance à l'ONCFS et en mairie pour affichage.
- Les jours de chasse en battue du grand gibier doivent être déclarés sur un calendrier avec mention des coordonnées du responsable de chasse à envoyer à la FDC 54 avant le 15 septembre et à la mairie pour affichage.

Les chasseurs qui le souhaitent peuvent déclarer leur calendrier en ligne sur le site www.fdc54.com.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ (suite)

PANNEAUX « CHASSE EN COURS »

Il est obligatoire de signaler toute chasse en battue par des panneaux « chasse en cours » qui seront placés à toutes les voies ouvertes à la circulation du public (routes, sentiers balisés, pistes cyclables) avant qu'elle ne débute et impérativement enlevés dès qu'elle se termine. Les panneaux ne sont pas obligatoires en chasse individuelle. Il est interdit de tirer depuis, à travers et en direction d'une route ou chemin public, d'une voie ferrée, d'une habitation et de ses dépendances.

GILET FLUORESCENT

Le port du gilet fluorescent, de préférence orange, rouge ou rose couvrant le dos et le torse est obligatoire pour tous les participants à l'action de chasse collective et la recherche des animaux blessés (il n'est pas obligatoire pour la chasse aux migrateurs et la chasse individuelle).

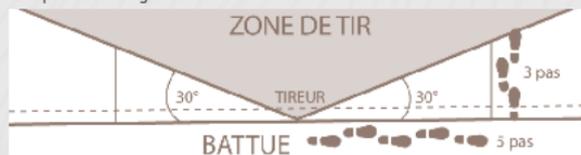
TRANSPORT

Lors des déplacements en véhicule, il est obligatoire de transporter les armes démontées ou déchargées et placées dans un étui. Lors des déplacements à pied, il convient de transporter les armes déchargées et ouvertes (fusil cassé, culasse ouverte ou enlevée).

COMPORTEMENT DU CHASSEUR

AU POSTE

- Les chasseurs doivent repérer la position de leurs voisins et prendre contact avec eux.
- Tout chasseur doit être posté ventre au bois, tirer au rembuché en respectant l'angle de 30° minimum.



- Ne quittez votre poste sous aucun prétexte durant la traque. À la fin de chaque traque, mettez les chiens en laisse et ramenez-les aux voitures.
- Ne chargez votre arme qu'une fois au poste.
- Tir à balle obligatoire pour le grand gibier.
- Chaque chasseur est responsable de son tir.
- Tout tir doit être fichant : position debout obligatoire.
- Ne suivez jamais un gibier avec les canons dirigés vers vos voisins.
- Ne déplacez pas un animal, soumis au plan de chasse sans dispositif de marquage.
- La sécurité n'a pas de prix. Ne pas tirer est aussi un acte de chasse.
- La courtoisie est de rigueur envers tous les autres utilisateurs de la nature.

✘ SONT INTERDITS

- Le tir de nuit.
- Le tir de la gélinotte des bois, du coq et de la poule de bruyère.
- Le tir de la perdrix et du faisan au poste à l'agrainée ou à proximité d'abreuvoirs.
- Le tir de la bécasse à la passée et à la croule.
- L'emploi de sources lumineuses, de miroirs à facettes, de disques ou de bandes enregistrées reproduisant le cri des animaux.
- L'emploi d'autres armes ou instruments de propulsion que les armes à feu ou les arcs.
- L'utilisation de grenaille de plomb dans les zones humides.

L'Armurerie Beau Repaire

BULGNEVILLE

51 Chemin de la Cocotte
près du rond point de l'autoroute

Alimentation Canine
à partir de **14.77€ HT le sac***



300 m² de magasin

La plus grande surface
de la région dédiée
à la chasse et à la pêche
+ stand de tir

Les grandes marques
Blaser, Beretta, Chapuis,
Browning, Merkel, Swarovski
Réglage, réparations, essais,
montage optique

**jusqu'à -20%
sur les munitions***

Ouvert du lundi au Vendredi : 9h-12h 14h-19h

Samedi : 9h-12h 14h-18h

Tel: 0899 792 490

Venez nous rejoindre sur notre site: www.armurerie-beaurepaire.com

*voir conditions en magasin

EN PRATIQUE

TEMPS DE NEIGE

Arrêté préfectoral annuel

La chasse en temps de neige
est interdite, à l'exception :

- de la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières, canaux, réservoirs, lacs, étangs et dans les marais non asséchés à condition qu'ils soient libres de glace, le tir au-dessus de la nappe d'eau étant seul autorisé ;
- de l'application du plan de chasse du grand gibier ;
- de la chasse du renard, du ragondin et du rat musqué ;
- de la chasse à courre et de la vénerie sous terre ;
- de la chasse au pigeon ramier.

POSTES DE TIR

*Arrêté préfectoral du
18/11/1994, modifié au
30/04/2014*

La construction, l'aménagement et l'utilisation de postes de tir sont interdits à moins de 100 m de la limite des territoires de

chasse voisins, sauf accord écrit entre les détenteurs des droits de chasse concernés. Cette disposition ne concerne pas les plates-formes de battue dont le plancher est situé à une hauteur inférieure à 1,50 m du sol.

AGRAINAGE

*Sous réserve d'un plan
de prévention accepté par
la fédération*

En plaine : toute forme de nourrissage et d'appâtage destinée au grand gibier est interdite ainsi que sur les lots de chasse d'une surface boisée inférieure à 80 ha d'un seul tenant. L'agrainage et l'appâtage ne sont autorisés que dans un but préventif et dissuasif. L'agrainage linéaire doit avoir lieu à plus de 200 m des lisières forestières et ne doit pas entraîner de dégradation de la voirie forestière, les points fixes à 500 m de la plaine. Seuls sont autorisés les aliments naturels suivants :

EN PRATIQUE (suite)

céréales grains y compris maïs grain, pois, pommes, poires, sel, goudron de Norvège et crude ammoniac.

PLAN DE PRÉVENTION

Pour agrainer, un plan de prévention est obligatoire depuis 2007.

Il est renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la fédération avant le 1^{er} juin.

Pas de plan de prévention = agrainage interdit



PLANS DE CHASSE

Chevreuils : pour le chevreuil, possibilité de baguer les adultes (CHI) avec des bracelets jeunes (CHIJ), à partir du 1^{er} février.

Sangliers : il existe désormais deux bracelets. Un bracelet SAI permettant de baguer tous les sangliers sans distinction de sexe ou de poids, et un bracelet SAF, destiné exclusivement aux femelles de plus de 50 kg eviscérées.

LES GRANDS CERVIDÉS

LA DÉFINITION DU CERF « CEM1 »

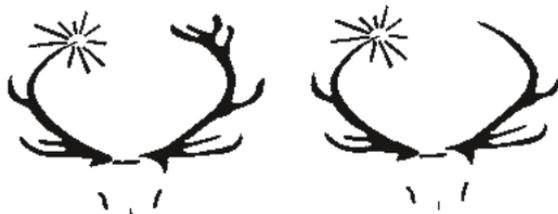
• Définition du CEM1 :

CEM1, possibilité de marquage de tous les cerfs mâles ne présentant aucun andouiller au-dessus de la cheville sur au moins un merrain et ce quel que soit le nombre d'andouillers du second merrain. (Le cerf à fourches est exclu de cette catégorie et devra être bagué CEM2.)

NB : Un andouiller est une pointe d'au moins 5 cm mesurée depuis la courbure supérieure de sa jonction avec le merrain.

RAPPEL

Ces deux cerfs sont CEM1



• La définition du CEM2 reste inchangée : possibilité de marquage sur tous les cerfs mâles coiffés et les jeunes de moins d'un an sans distinction de sexe.

À partir du 01/02 de la saison en cours, possibilité de baguer les biches (CEF) avec des bracelets de faons (CEIJ).

L'ÂGE DES ANIMAUX PAR LEURS MÂCHOIRES

LES HEURES DE CHASSE (JUIN 2020 - FÉVRIER 2021)

INDICES DE CHANGEMENT ÉCOLOGIQUE (ICE)

La Fédération s'est engagée dans la mise en place des ICE dans les massifs 24, 27 et 28. Dans ce contexte, il convient que les adhérents de ces massifs pratiquent la pesée des faons de cerfs et des chevreuils la saison prochaine.

Merci de vous rapprocher de **Jonathan GUENAIRE**, administrateur en charge des cervidés, au 06 07 47 70 42, pour de plus amples renseignements.

SCHEMA RELATIF À LA DÉTERMINATION DE L'ÂGE DES GRANDS CERVIDÉS



a : faon de l'année avec les trois incisives et la canine étroite
b : animal d'un an avec les deux incisives définitives (larges)
c : animal de plus d'un an avec les quatre labiales définitives (larges).
Les dents lactéales (de lait) sont marquées par le trait de couleur rouge.

→ Le jour correspond à la période comprise entre une heure avant le lever et une heure après le coucher du soleil du chef-lieu du département. Vous trouverez ci-après les horaires légaux de chasse, hormis pour le gibier d'eau avec ses spécificités. Les horaires sont ceux du dimanche pour la Meurthe-et-Moselle. Pour les autres jours, ils sont légèrement différents.

JUIN 2020

01 juin	04h36	22h30
08 juin	04h33	22h35
15 juin	04h31	22h49
22 juin	04h32	22h42
29 juin	04h35	22h41

JUILLET 2020

06 juillet	04h40	22h39
13 juillet	04h46	22h34
20 juillet	04h54	22h28
27 juillet	05h03	22h19

AOÛT 2020

03 août	05h12	22h19
10 août	05h21	21h58
17 août	05h31	21h45
24 août	05h41	21h32
31 août	05h51	21h18

SEPTEMBRE 2020

07 septembre	06h01	21h03
14 septembre	06h10	20h49
21 septembre	06h20	20h34
28 septembre	06h30	20h19

LES HEURES DE CHASSE (SUIITE)

OCTOBRE 2020

05 octobre	06h40	20h05
12 octobre	06h51	19h51
19 octobre*	07h01	19h37
26 octobre	06h12	18h24

NOVEMBRE 2020

02 novembre	06h23	18h13
09 novembre	06h34	18h02
16 novembre	06h45	17h53
23 novembre	06h56	17h46
30 novembre	07h05	17h41

DÉCEMBRE 2020

07 décembre	07h14	17h39
14 décembre	07h20	17h39
21 décembre	07h25	17h41
28 décembre	07h27	17h46

JANVIER 2021

04 janvier	07h27	17h53
11 janvier	07h25	18h01
18 janvier	07h20	18h11
25 janvier	07h13	18h22

FÉVRIER 2021

01 février	07h04	18h33
08 février	06h54	18h45
15 février	06h42	18h56
22 février	06h30	19h07

*Sous réserve que les horaires soient modifiés suite à l'abandon de l'heure d'hiver.

Le Miroir — La newsletter des chasseurs de Lorraine

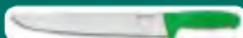


Abonnez-vous sur www.chasseurs-est.com

Chasse et Territoire de l'Est

Maison de la Chasse et de la Nature
1, rue de la Passotte - 57070 Metz
Tél. : 03 87 75 82 82 - Fax : 03 87 75 82 83

**Le spécialiste des accessoires
de la chasse et du chasseur**



Adhérents à la FDC57
(permis validé en Moselle ou adhérent territorial)

Bénéficiez de 5 à 50% de réduction

Visitez notre site* www.ctde.fr

*paiement par CB entièrement sécurisé